

Les petits malins et les gros naïfs ...

par Pierre Guinand, CPHH

... sont destinés à se rencontrer, surtout lorsqu'ils naviguent sur internet. Alors, devinez qui va gagner!

Depuis plusieurs années, un monsieur que nous nommerons «Letrouble», et puis non, choisissons plutôt «Lenoir», c'est cela, «Lenoir». Ce monsieur vend sur internet toutes sortes de timbres, isolés et sur documents, anciens et modernes, suisses et étrangers, et souvent les objets mis en vente sont accompagnés de bonnes reproductions – ce qui est tout à son honneur – mais aussi, parfois, de commentaires carrément dithyrambiques – ce qui est fort éloigné de la simple description technique ... Le vendeur, me direz-vous, a parfaitement le droit de vanter sa marchandise, d'en montrer les qualités particulières. Bien sûr: que fait le marchand d'automobiles, que fait le vendeur de vins, que fait le courtier en assurances, si ce n'est de présenter leur marchandise sous son meilleur jour?

Monsieur Lenoir vend donc des timbres. Parmi les pièces offertes ces derniers temps, il en est deux que nous allons vous présenter, en y joignant les descriptions et commentaires qui les accompagnent. On se demande vraiment qui, du vendeur ou de l'acheteur, va être le plus stupide: le vendeur parce qu'il se sépare d'une pièce absolument extraordinaire, ou l'acheteur parce qu'il ne se rend pas compte du caractère invraisemblable de l'objet qu'il achète! Voyez plutôt:

No 58B avec oblitération rare à 4 cercles! Très belle oblitération – une pièce superbe!



La description précise: «En bon état, oblitération rare et centrale. Probablement une annulation postale rare.»

Les termes «rare» et «oblitération» sont employés en trois, respectivement en quatre exemplaires pour qualifier cet objet, et deux points d'exclamation viennent s'y ajouter, afin de bien mettre dans l'esprit du lecteur qu'il se trouve en face d'une pièce absolument exceptionnelle, et qu'il serait donc le dernier des nigauds s'il ne tentait pas de l'acquérir.

Inutile de chercher cette oblitération à quatre cercles dans le Manuel des Oblitérations Suisses, elle n'y figure pas. Et pour cause, car il ne s'agit pas d'une oblitération mais d'un dessin! Un dessin réalisé au compas, et on aperçoit même, en plein centre du petit cercle, dans le haut du grand chiffre 2, le trou provoqué par la pointe du compas! On a pris soin de coller une charnière derrière ce trou, afin qu'il ne choque tout de même pas trop ...

Passons maintenant au deuxième exemplaire:



45.2.01 Double frappe avec oblitération ondulée. Oblitération très rare, SBK: 600.- ++ RARE !!!

Plus bas, la description ajoute: «Une oblitération tout à fait spéciale, une variété attrayante de l'Helvetia Assise sur papier mêlé. Double frappe dont une renversée, très belle pièce à un prix attractif» (on le voit, les superlatifs et les points d'exclamation se bousculent). Puis, dans le même paragraphe, une phrase en forme de précaution: «Il est possible que l'oblitération ne soit pas d'origine postale.»

Mais qui donc est en train de rêver? Cher Monsieur Lenoir, nous avons le plaisir de vous annoncer que cette oblitération est parfaitement d'origine postale! Il s'agit du cachet d'annulation, qui a remplacé le cachet de buis à double cercle, et que tous les bureaux de poste de Suisse ont utilisé pour annuler les timbres, généralement étrangers, qui n'avaient pas été oblitérés (ou pas suffisamment oblitérés) par le bureau expéditeur.



Le cachet d'annulation à trois lignes ondulées, utilisé par tous les bureaux postaux de Suisse.

Seulement voilà, ces cachets sont apparus plusieurs dizaines d'années après la mise hors cours des Helvetia Assises. On avait donc là un timbre neuf, avec ou sans trace de charnière, dont la cote n'est pas du tout celle que vous mentionnez. Si vous aviez mieux lu le catalogue que vous citez, vous sauriez que cette cote élevée s'applique à des timbres dont l'oblitération est conforme à ce qui existait lors de la période de validité des Helvetia Assises! Il ne faut pas seulement regarder la colonne des cotes, lisez donc aussi les explications techniques, y compris lorsqu'il s'agit des notes de bas de page.

Le prix de départ, fixé à 200 francs, est une escroquerie, Monsieur Lenoir. Seriez-vous prêt à payer cette somme pour un même timbre, 45.2.01, oblitéré d'un cachet postal 1110 MORGES? Je pourrais vous en fournir une dizaine d'exemplaires ... ■